



Paielement de la pension alimentaire par l'employeur

Par **sanjuma**, le **26/03/2008** à **13:25**

J'ai demandé le paiement de la pension alimentaire par l'employeur de mon ex mari. depuis un an que la demande a été faite , celui ci me paie à des dates fixées à sa guise à savoir entre le 25 et le 28 de chaque mois. Je n'ai pas d'avance de trésorerie et se manque à gagner en début de mois me fait énormément de torts (400 euros pour deux enfnts) . Lorsque j'appelle la comptable de l'entreprise celle ci m'envoie "balader". Que puis faire ? J'ai déjà écrit au Procureur de la République. Rien n'oblige l'employeur a me régler en début de mois ! Aider moi à trouver une solution, merci beaucoup

Par **Erwan**, le **26/03/2008** à **22:56**

Bjr,

l'employeur vous paiera lorsqu'il paiera votre débiteur, son salarié.

Il s'agit d'une retenue sur salaire, qui ne peut donc avoir lieu qu'au moment du versement des salaires. Votre créance ne sera exigible que lorsque le salaire lui même le sera.

Si les salaires sont faits entre le 25 et le 28, ce sera entre le 25 et le 28.

Votre situation personnelle n'a pas à influencer sur la gestion de l'entreprise.

Par **sanjuma**, le **27/03/2008** à **06:26**

MErci pour votre réponse. Mon ex mari est payer le 8 du mois ! L'employeur de celui ci m'a déjà fait savoir que le paiement de la pension alimentaire n'était pas une priorité pour lui...Donc !